



Divorce a l'amiable ou consentement

Par **carlos32_old**, le **06/06/2007** à **22:11**

Bjr,

nous allons très certainement divorcer, par consentement mutuel.

Nous sommes propriétaire d'une maison d'une valeur approximative de 250k€

Nous avons 2 enfants 4 et 7ans.

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté.

Mon salaire est de 2000€ et celui de mon épouse de 1100€ net

Que me conseillez vous?

1 vendre notre maison avant le divorce et nous partager a part égale le montant?

D'après vous que serez le montant de la pension incluant la prestation compensatoire?

Pouvons nous ne prendre qu'un seul avocat??

Merci de votre aide, je suis franchement paumé!!!